

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

## SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023,  
Secrétaire de séance : Sami BOURI

Etaient présents 49 titulaires, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à J. LABORDE, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Brigitte ROSSI, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Flora LAPERNE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 231207-16-FIN**  
**BUDGET GENERAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Afin d'apurer les crédits de rattachements de charges non réalisés, ainsi que des produits rattachés, il convient de prévoir les crédits nécessaires à la régularisation des écritures.

Suite au travail sur les amortissements des recettes avec les services du Service de Gestion comptable d'Oloron, il convient de prévoir les crédits correspondants.

Le montant total de la taxe de séjour ayant déjà atteint la prévision, il convient d'augmenter cette ligne en dépense et en recette afin de ne pas être bloqué pour les versements à l'office du tourisme.

La voirie des parcs d'activité s'étant dégradé le budget alloué dans ce programme doit être abondé de 200 000 € pour cela nous récupérer 100 000 € non réalisé sur le programme d'aide aux entreprises et proposons d'équilibrer avec un emprunt.

## Investissement

### Dépenses

020 Dépenses imprévues	- 19 100.00 €
1641/0200 Emprunts en euros	19 100.00 €
20422/900/51005 Bâtiments et installations	- 100 000.00 €
21538/902/51003 Autres réseaux	200 000.00 €
13911/01 Etat et établissements nationaux	22 472.00 €
13913/01 Départements	3 222.00 €
139148/01 Autres Communes	937.00 €
13918/01 Autres	2 364.00 €

### Recettes

1641/0200 Emprunts en euros	100 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	28 995.00 €

## Fonctionnement

### Dépenses

023 Virement à la section d'investissement	28 995.00 €
65548/950 Autres contributions .....	25 000.00 €
6217/0200 Personnel affecté par le GFP de rattachement .....	13 526.33 €
657358/830 Subventions de fonctionnements versées – Autres organismes ....	6 222.92 €
678/4131 Autres charges exceptionnelles .....	6 539.00 €

### Recettes

7362/950 Taxes de séjour .....	25 000.00 €
777/01 Quote part subvention inves. ....	28 995.00 €
7788/0200 Produits exceptionnels divers .....	13 526.33 €
7788/4131 Produits exceptionnels divers .....	6 539.00 €
7788/830 Produits exceptionnels divers .....	6 222.92 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A :**

- **VOTER** la Décision Modificative n° 3 correspondante,
- **ADOPTER** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 7 décembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé SM*

*Signé BU*

Sami BOURI

Bernard UTHURRY